



## TRI-OR, les déchets de saison...

Les déchets de saison...



Nous vous informons que les bidons de 20 litres ayant contenu des combustibles de chauffage ne peuvent pas être déposés dans les bacs de tri bleus.

**Ces bidons peuvent être présentés vides à l'occasion du ramassage des encombrants ou à apporter en déchetterie.**

Documents

[TRI-OR les déchets de saison : mémo](#)

Liens utiles

[Site internet](#)